



Besoins et comportement des cervidés 2^e module FSIP

La détention de cervidés, considérés comme des animaux sauvages, requiert une autorisation du vétérinaire cantonal. Les futur-e-s éleveur-euse-s doivent suivre une formation : six modules théoriques de cours avec des visites d'élevage et un mentorat (stage de 360 heures auprès d'un éleveur d'expérience). La formation FISP-cervidés est mise sur pied par AGRIDEA, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants et l'Association suisse des éleveurs de cervidés. Les modules 1 à 6 ainsi que l'examen écrit auront lieu en 2025 et 2026 à condition de réunir suffisamment de participant-e-s.

Date : Mercredi 5 novembre 2025

Lieu : [Salle « Courtes Raies », Promenade de l'Abbaye12, 1373 Chavornay](#)

Responsables : Pascal Python, AGRIDEA (pascal.python@agridea.ch)

N° du cours : 25.335 B

- Objectifs :**
- Acquérir les connaissances de bases pour l'obtention de l'attestation FSIP.
 - Reconnaître les particularités des cervidés: espèces, comportement, besoins.
 - Décrire la gestion du troupeau des daims et des cerfs élaphe au fil des saisons.
 - Identifier les problèmes de prédation et les risques de perte des cervidés en enclos.

Public : Eleveur-euse-s de cervidés et toute personne intéressée.

Remarque : Ce cours (module 1) est partie constituante de la formation spécifique et indépendante de la profession (FSIP) pour les éleveurs de cervidés.

La participation aux 6 journées théoriques (6 modules), la réussite de l'examen écrit, et le mentorat (stage pratique chez un éleveur expérimenté) sont les trois conditions pour l'attestation FSIP et donc pour l'obtention de l'autorisation cantonale de détention d'animaux sauvages.

Cette formation est organisée par AGRIDEA, le Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants (SSPR) section cervidés et l'Association suisse des éleveurs de cervidés.

Mercredi 5 novembre 2025

Dès 8h30	Accueil, café, croissants dans la Salle « Courtes Raies », Promenade de l'Abbaye12, 1373 Chavornay
9h00	Introduction à la journée, répondre à vos questions sur les exigences de formation (en particulier : mentorat) <i>Pascal Python, AGRIDEA</i>
9h30	Particularités des cervidés <ul style="list-style-type: none">Anatomie, biologie, comportement, particularités des espèces de cervidés détenues en enclos <i>Nicola Dänzer</i> <i>Membre du comité de l'ASEC, éleveur de daims</i> <i>nicola@optimix.ch</i>
10h45	Pause
11h00	Le troupeau de daims au fil des saisons <i>Nicola Dänzer</i>
12h00	Repas de midi au restaurant « La Balance », route de Penthérez 2, Corcelles-sur-Chavornay
13h30	Le troupeau de cerfs au fil des saisons <i>Philippe Charrière, IAG Grangeneuve</i> <i>Membre du comité de l'ASEC, éleveur de cerfs, conseiller agricole</i> <i>philippe.charriere@fr.ch</i>
14h00	Prédation et principaux risques de pertes <i>Etienne Maire</i> <i>Éleveur de daims</i> <i>emaire@vonet.ch</i>
14h45	Visite de l'élevage Dänzer <ul style="list-style-type: none">Présentation, spécificités, historique, exigences fondamentales, etc. <i>Nicola Dänzer</i>
16h30	Evaluation et clôture <i>Pascal Python, AGRIDEA</i>
16h45	Fin de la journée

Informations pratiques

Tarif du cours

Membres du SSPR et de l'ASEC :
CHF 250.-/module

Membres du SSPR ou de l'ASEC :
CHF 300.-/module

Autres participant-e-s :
CHF 350.-/module

Examen final :
CHF 180.-/examen final

Comprises dans le forfait

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel, transport éventuel) se montent à CHF 50.-.

Informations sur les avantages et prestations à devenir membre du SSPR, de l'ASEC, et formulaires d'adhésion

- SSPR:** [informations](#), [formulaire d'adhésion](#) (détenteur n'ayant pas encore d'animaux, il est possible de devenir membre actif en inscrivant 1 comme nombre d'animaux)
- ASEC :** [informations](#), (devenir membre actif ou passif = sans cervidés)

Une facture vous sera envoyée après chaque module.

Inscription

[25.335 B](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions

Délai d'inscription

Mercredi 29 octobre 2025

Informations

+41 (0)21 619 44 06
cours@agridea.ch

Désistement :

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.- sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la débite demandée par les lieux d'accueil. Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.